

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 06 juin 2024*

Envoyé en préfecture le 11/06/2024  
Reçu en préfecture le 11/06/2024  
Publié le  
ID : 058-265801944-20240606-DEL06062024\_05-DE

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale  
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur

**Excusés (5) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier  
François Diot, Conseiller Municipal  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin  
Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza

**DEL06062024-05**

**ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION  
DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique qui offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,

Vu l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique qui dispose que les groupements de commandes sont nécessairement formalisés par la signature de conventions constitutives de groupements définissant l'étendue des engagements de chaque membre et des groupements, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés qui vont en résulter,

Considérant le caractère commun des besoins en matière de fournitures administratives et de produits d'entretien respectivement de la Ville de Nevers, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de Nevers, la Communauté d'Agglomération de Nevers (Nevers Agglomération), la Ville de Challuy, la Ville de Coulanges-Les-Nevers, la Ville de Fourchambault, la Ville de Parigny-Les-Vaux et la Ville de Saincaize-Meauce,

Considérant les avantages présentés par les groupements de commandes en matière de rationalisation des commandes, d'économies de coûts de passation des marchés publics, groupements pour lesquels le coordonnateur sera la Ville de Nevers et la Commission d'Appel d'Offres, celle du coordonnateur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver le principe de constitution des groupements de commandes pour l'acquisition et la livraison des fournitures administratives et des produits d'entretien,
- D'autoriser l'adhésion du CCAS de Nevers aux groupements de commandes,
- D'approuver les termes des conventions constitutives des groupements de commandes,
- D'autoriser le Président à signer les conventions ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

  
**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**